

**DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

**Réunion du 4 décembre 2017  
à l'Hôtel du Département à STRASBOURG**

---

La séance est ouverte à 9 H 12 sous la présidence de M. BIERRY, président du Conseil Départemental.

**Présents :**

. Vice-président(e)s :

M. FISCHER, Mme MULLER-BRONN, Mme LEHMANN, M. MAURER, M. MEYER,  
M. BURGER, Mme DILIGENT, M. BAUER, Mme DOLLINGER, M. WOLF

. Autres Conseillers départementaux :

Mme ALFANO, Mme BEY, M. BITZ, Mme BUFFET, M. CARBIENER, M. DEBES,  
Mme DELATTRE, M. ELKOUBY, M. ERBS, M. ERNST, Mme GRAEF-ECKERT,  
Mme GREIGERT, M. HEINTZ, M. HOERLE, Mme HOLDERITH-WEISS, M. HOMMEL,  
Mme JEANPERT, Mme KEMPF, Mme KOCHERT, M. LE TALLEC, Mme MARAJO-  
GUTHMULLER, Mme MOZZICONACCI, M. OEHLER, Mme PFERSDORFF, M. SCHULTZ,  
M. SENE, Mme THOMAS, Mme WOLFHUGEL, M. ZAEGEL

. Administration :

M. GARNIER, directeur général des services du Département

Mme JOLY, adjointe au directeur général des services, directrice des ressources humaines

M. KLEINPETER, adjoint au directeur général des services, secrétaire général délégué à la coordination territoriale

M. CALI, collaborateur du directeur général des services

Mme ACKER, Mme AUTIER, M. BASTIAN, Mme BURGUN, M. EWALD, M. GALVANE,  
M. NIESS, directeurs de mission

M. BISOT-LEFEBVRE, coordinateur des ressources, directeur des finances et de la commande publique

Mme LACQUEMENT, M. MUCKENSTURM, M. SCHRUEFFENEGGER, directeurs

Mme STAUB, directeur de Cabinet

M. GUG, conseiller du président

Mme BURCKEL, chargée de mission à la direction des services de l'assemblée

Mme BERNARDINI, secrétariat de l'assemblée

M. LAUGEL, secrétariat de l'assemblée

**Excusés :**

M. BERTRAND, (*ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER*), M. CAHN,  
Mme ESCHLIMANN, Mme JUNG, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. SUBLON (*ayant donné pouvoir à Mme ALFANO*)

Conformément aux dispositions de la loi du 12 mai 2009 ainsi qu'à l'article 6 du règlement intérieur, il appartient au président du Conseil Départemental de rendre compte, **dès l'ouverture de la séance** de la Commission Permanente, de l'inscription d'un rapport modificatif et d'une annexe modificative à l'ordre du jour, puis d'inviter l'Assemblée à se prononcer sur l'urgence de ces dossiers.

**RAPPORT MODIFICATIF N° CP/2017/529** – Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires pour 2017 aux collèges publics

**ANNEXE MODIFICATIVE AU RAPPORT N° CP/2017/569** – Proposition de dispositions relatives à l'exercice du mandat de Conseiller Départemental

Ces documents ont été transmis aux élus par voie électronique le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017. Une version papier est diffusée sur table.

#### ❖ **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

En raison du départ anticipé de M. Bernard FISCHER, les rapports n° CP/2017/507, 559, 561 à 568 et 570, seront examinés en début de séance.

**Rapports examinés par ordre de passage : CP/2017/507, 559, 561 à 568 et 570**

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de M. BERTRAND, (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER), M. CAHN, Mme ESCHLIMANN, Mme JUNG, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. SUBLON (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO), excusés, Ainsi que M. SENE, absent.*

**N° CP/2017/507** - **60510 - Soutien à l'attractivité des territoires**

#### **Proposition de partenariat avec la Société par Action Simplifiée Racing-Club de Strasbourg Alsace**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- de mettre en œuvre un partenariat entre le Département et le R.C.S.A., et approuve le programme d'action y afférant ;
- d'attribuer une subvention d'un montant de 200 000 € par an pour la période 2017/2018/2019, correspondant aux trois saisons sportives 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020, soit un total de 600 000 € à la Société par Actions Simplifiée Racing Club de Strasbourg Alsace au titre de son programme d'actions pour la période 2017/2020 ;

- décide du principe de l'achat de prestations de service à hauteur de 100 000 € par an pour la période 2017/2018/2019 ;
- approuve par ailleurs les termes du projet de convention d'objectifs et de convention financière à conclure pour la période 2017/2018/2019, entre le Département et la Société par Actions Simplifiée Racing Club de Strasbourg Alsace, jointe à la présente délibération ;
- approuve les termes du projet de la convention financière à conclure pour l'année 2017, joint à la présente délibération ;
- autorise son président à signer ces conventions ;
- décide que la subvention sera versée selon la modalité suivante : une avance de 100 % du montant prévisionnel de la contribution pour la période 2017/2018/2019 à la notification des conventions, conformément à la dérogation prévue par l'article 1.5 du règlement financier départemental, notamment son point 1.5.1 Avances.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/559 - 00000 - Administration générale**

**Proposition de cession de véhicules et matériels relevant du budget annexe du Parc Départemental d'Erstein**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide la vente, par le budget annexe du Parc Départemental d'Erstein, des matériels et véhicules, conformément à l'annexe jointe à la délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/561 - 00000 - Administration générale**

**Information sur les marchés publics et avenants conclus**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, prend acte des marchés publics attribués, figurant sur le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/562 - 01000 - Gestion financière**

**Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - AMELOGIS**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- accorde la garantie du Département à la société Amelogis (anciennement Société Coopérative de Promotion Immobilière du Bas-Rhin) pour un emprunt d'un montant de 470 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) correspondant à un

prêt social location-accession (PSLA) et destiné à financer la construction de 3 maisons individuelles situées Rue du Sable, Les Villas des Brasseurs (1<sup>ère</sup> tranche) à Val de Moder ;

L'emprunt sera réalisé auprès du Crédit Coopératif dans les conditions suivantes :

Durée totale du prêt : 6 ans

Phase de mobilisation : 24 mois maximum : Euribor 3 mois + 0,80%

Phase locative (4 ans maximum) :

taux fixe : 1,02%

Conditions de financement de l'accédant à la levée d'option :

- . absence de taux maximum garanti ; cependant le locataire accédant bénéficiera des meilleures conditions de prêt particuliers du Crédit Coopératif à la date de la levée d'option.

Phase de remboursement

- . amortissement du capital : calcul de l'amortissement du capital progressif sur la base d'un amortissement d'un prêt d'une durée de 30 ans. Le capital restant dû, soit les 26 ans, sera réglé en intégralité sur la dernière échéance.
- . paiement des échéances : trimestriel

Autres conditions :

- . commission de non utilisation /dédit : 3,50 % du montant des fonds non appelés à la date de consolidation.
- . remboursement anticipé du prêt : pas d'indemnité pour un remboursement anticipé total ou partiel lié à la levée d'option pendant la phase locative prévue. Dans tous les autres cas : 3 % du capital remboursé par anticipation.

Il est précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats.

Sous peine de caducité de la garantie du Département, la société Amelogis devra s'engager par convention à ne pas hypothéquer, vendre ou aliéner les biens concernés par la présente garantie sans l'accord du Département.

L'organisme s'engage à employer le produit de la vente des logements à rembourser les emprunts garantis.

Au cas où l'organismes susvisé, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et places dans la limite des garanties définies ci-dessus, sur simple demande de l'organisme prêteur adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement préalable des ressources ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de l'emprunt.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application de la présente garantie devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans la convention tripartite jointe au rapport à conclure entre le Département, le bénéficiaire et l'organisme prêteur.

Quoi qu'il en soit, la garantie du Département ne sera effective qu'à la date de signature des contrats de prêt par le président du Conseil Départemental.

- approuve les termes du projet de convention et autorise le président du Conseil Départemental à signer tous les documents établis en cette affaire ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/563 - 01000 - Gestion financière**

**Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - OPUS - BISCHHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à l'Office Public de l'Habitat OPUS 67 à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 110 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de réhabilitation de 274 logements, situés Rue Emile Haag à Bischheim et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- approuve les termes du projet de convention et autorise son président à signer tous les documents établis en cette affaire ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/564 - 01000 - Gestion financière**

**Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - OPUS - ERSTEIN**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à l'Office Public de l'Habitat OPUS 67 à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 110 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de réhabilitation de 55 logements, situés 6 rue de Verdun à Erstein et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- approuve les termes du projet de convention et autorise son président à signer tous les documents établis en cette affaire ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/565 - 01000 - Gestion financière**

**Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - OPUS - HOERDT**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à l'Office Public de l'Habitat OPUS 67 à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 648 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de construction de 6 logements, situés 60 rue de Hasloch à Hoerdt et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- approuve les termes du projet de convention et autorise le président du Conseil Départemental à signer tous les documents établis en cette affaire ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs, le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/566 - 01000 - Gestion financière**

**Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - OPUS - MUTZIG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à l'Office Public de l'Habitat OPUS 67 à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 807 800 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de réhabilitation de 60 logements, situés A-B rue du Mattfeld à Mutzig et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- approuve les termes du projet de convention et autorise le président du Conseil Départemental à signer tous les documents établis en cette affaire ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/567 - 01000 - Gestion financière**

**Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - OPUS - VALFF**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à l'Office Public de l'Habitat OPUS 67 à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 299 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de construction de 16 logements, situés Lotissement Sainte Odile à Valff et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération ;
- approuve les termes du projet de convention et autorise le président du Conseil Départemental à signer tous les documents établis en cette affaire ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/568 - 01000 - Gestion financière**

**Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de divers LIEBFRAUENBERG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de donner son consentement à la constitution d'hypothèque par l'association Le Liebfrauenberg au profit de la Caisse du Crédit Mutuel Sauer Fleckenstein pour un montant à emprunteur de 210 000 €, et ce en dérogation de l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer stipulée en date du 11 décembre 2012 ;
- décide de la cession de rang au profit de la Caisse du Crédit Mutuel Sauer Fleckenstein pour l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer grevant la parcelle cadastrée au Livre Foncier de Goersdorf section 5 n°134/69 à la demande de l'association Le Liebfrauenberg.

Le Département conserve la prénotation d'hypothèque inscrite sur cette parcelle.

- Autorise par ailleurs, son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/570 - 05000 - Fonctionnement de l'Assemblée**

**Propositions de désignation de représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes**

La Commission Permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président, procède à la désignation des représentants du Conseil Départemental dans les organismes figurant dans le tableau annexé à la présente délibération ;

Par ailleurs, elle annule les désignations de représentants, prises par l'Assemblée en Séance plénière et Commission Permanente, pour ce qui concerne :

- la Régie des Transports du Bas-Rhin (CD/2015/17) ;
- le Schéma directeur des transports et des déplacements et le Schéma directeur d'accessibilité et des transports (CD/2015/17) ;
- l'ORTAL (CD/2015/17).

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de M. BERTRAND, (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER), M. CAHN, Mme ESCHLIMANN, M. FISCHER, Mme JUNG, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. SUBLON (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO), excusés, ainsi que M. SENE, absent.*

**N° CP/2017/508 - 61050 - Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme**

**Proposition d'attribution d'une subvention et d'approbation du projet de convention financière pour 2017 à conclure entre le Département et l'ADEUS**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le projet de programme de travail partenarial 2017 de l'ADEUS, annexé à la présente délibération ;
- décide d'attribuer à l'ADEUS une subvention de 312 000 €, pour l'année 2017, pour la mise en œuvre de ce programme ;
- approuve les termes du projet de convention financière 2017 à conclure avec l'ADEUS, annexé à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention financière.

Adopté à l'unanimité



**N° CP/2017/509 - 14010 - Politique de la ville**

**Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds de développement urbain pour l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville de l'Eurométropole de STRASBOURG 2015-2020 (4ème vague)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer, au titre du fonds de développement urbain, des subventions d'un montant total de 24 200 € aux bénéficiaires, dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération, et selon la répartition présentée dans cette même annexe ;
- autorise le versement des subventions de fonctionnement dans leur intégralité dès cette délibération rendue exécutoire.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de M. BERTRAND, (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER), M. CAHN, Mme ESCHLIMANN, M. FISCHER, Mme JUNG, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. SUBLON (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO), excusés, ainsi que M. DEBES, M. MAURER et M. OEHLER, sortis temporairement de salle à 9 H 34.*

**N° CP/2017/510 - 61060 - Parc naturel régional des Vosges du Nord**

**Proposition d'un projet de convention d'objectifs 2017 - 2019 et d'un projet de convention financière pour 2017 à conclure entre le Département et le Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord une subvention de 97 910 €, pour l'année 2017, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2017 ;
- approuve les termes du projet de convention d'objectifs triennale 2017-2019, annexé à la présente délibération, à conclure avec le Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord ;
- approuve les termes du projet de convention financière pour 2017, annexé à la présente délibération, à conclure avec le Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord ;
- autorise son président à signer ces deux conventions.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de M. BERTRAND, (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER), M. CAHN, Mme ESCHLIMANN, M. FISCHER, Mme JUNG, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. SUBLON (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO), excusés, ainsi que M. DEBES et M. OEHLER, sortis temporairement de salle à 9 H 34.*

**N° CP/2017/511   -   62010 - Soutien au développement touristique**

**Proposition d'attribution d'une subvention pour l'ouverture et l'animation du Chalet du Champ du Feu pour la saison estivale 2017**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 2 071 € à l'Office du Tourisme de la Vallée de la Bruche pour l'ouverture et l'animation du Chalet du Champ du Feu pendant six jours lors de la saison touristique estivale 2017.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de M. BERTRAND, (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER), M. CAHN, Mme ESCHLIMANN, M. FISCHER, Mme JUNG, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. SUBLON (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO), excusés, ainsi que M. DEBES, M. OEHLER, sortis temporairement de salle à 9 H 34, et Mme BUFFET, sortie temporairement de salle à 9 H 39.*

**N° CP/2017/512   -   70510 - Modernisation du réseau routier**

**Déviation de la RD 111 à DUPPIGHEIM - Proposition d'exercice de la maîtrise d'ouvrage par le Département pour des travaux de protection d'une canalisation de transport de gaz pour le compte de Réseau Gaz de Strasbourg et pour des travaux de déplacement d'une canalisation d'assainissement pour le compte de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, et proposition d'approbation des projets de conventions techniques et financières correspondantes**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'assurer les travaux de déplacement du réseau d'assainissement de la Communauté des Communes de la Région de Molsheim-Mutzig dans le cadre des travaux de déviation de la RD111 à Duppigheim ;

- acte la prise en charge financière de ces travaux par la Communauté des Communes de la Région de Molsheim-Mutzig ;
- approuve les termes du projet de convention technique et financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté des Communes de la Région de Molsheim-Mutzig ;
- décide d'assurer les travaux de protection d'une canalisation transport de gaz de Réseau GDS dans le cadre des travaux de déviation de la RD111 à Duppigheim ;
- acte la prise en charge financière de ces travaux par Réseau GDS ;
- approuve les termes du projet de convention technique et financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et Réseau GDS ;
- autorise son président à signer les deux projets de conventions.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de  
M. BERTRAND, (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER),  
M. CAHN, Mme ESCHLIMANN, M. FISCHER, Mme JUNG, Mme JURDANT-PFEIFFER,  
M. SUBLON (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO), excusés,  
ainsi que M. DEBES, M. OEHLER, sortis temporairement de salle à 9 H 34,  
Mme BUFFET, sortie temporairement de salle à 9 H 39,  
et M. HOMMEL sorti temporairement de salle à 9 H 41.*

**N° CP/2017/513   -   70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition de désignation de la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU comme maître d'ouvrage unique pour le réaménagement de l'entrée nord de l'agglomération de NIEDERSCHAEFFOLSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, dans le cadre des opérations d'aménagement de route départementale en agglomération figurant au tableau annexé:

- de faire usage de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 en vue de désigner la Communauté d'Agglomération de Haguenau comme maître d'ouvrage unique du réaménagement de l'entrée nord de l'agglomération de Niederschaeffolsheim, comprenant la réalisation de la chaussée au nom et pour le compte du Département ;
- d'approuver les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de cette opération, suivant les termes de la convention-type adoptée par délibération n° CP/2012/54 du 9 janvier 2012.

Elle autorise par ailleurs son président, à signer le moment venu, les conventions particulières à intervenir sur cette base entre le Département et de la collectivité concernée, conventions qui formalisent ce transfert temporaire par le Département de la compétence de maître d'ouvrage de la chaussée.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de  
M. BERTRAND, (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER),  
M. CAHN, Mme ESCHLIMANN, M. FISCHER, Mme JUNG, Mme JURDANT-PFEIFFER,  
M. SUBLON (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO), excusés,  
ainsi que M. DEBES, sorti temporairement de salle à 9 H 34,  
Mme BUFFET, sortie temporairement de salle à 9 H 39,  
et M. HOMMEL sorti temporairement de salle à 9 H 41.*

**N° CP/2017/514    -    70510 - Modernisation du réseau routier**

**Opérations d'investissement réalisées sur le domaine public routier départemental par d'autres collectivités - Proposition de conclusion de conventions de financement de la TVA entre le Département et, respectivement, la Commune de OBERLAUTERBACH et la Commune de KESSELDORF**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de conclure une convention, avec la Commune de Oberlauterbach, d'une part, et avec la Commune de Kesseldorf, d'autre part, selon les modalités précisées dans l'annexe jointe à la présente délibération, et selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/825 du 7 novembre 2011 ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/515    -    70530 - Entretien courant du réseau routier**

**Proposition d'approbation d'une convention portant sur le partage et les modalités de la gestion, de l'entretien et de la surveillance du domaine public routier départemental à conclure entre le Département et la Commune de KRAUTERGERSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de conclure la convention avec la Commune de Krautergersheim, selon les modalités précisées en annexe jointe à la présente délibération, et selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/619 du 5 septembre 2011 ;

- autorise son président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/516 - 74020 - Soutien et développement de l'agriculture**

**Proposition d'attribution d'une subvention au Verger  
Expérimental d'Alsace (Verexal)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 10 000 € à l'association du verger expérimental d'Alsace (VEREXAL).

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/517 - 74530 - Gestion de l'eau**

**Proposition d'attribution d'une subvention à la Commune de  
SIEGEN pour la mise en œuvre de deux bassins de rétention  
au titre de la lutte contre les coulées d'eaux boueuses**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 7 040,60 € à la Commune de Siegen pour la mise en œuvre de deux bassins de rétention au titre du dispositif de prévention et de lutte contre les coulées d'eaux boueuses, représentant 40% de la dépense subventionnable.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de  
M. BERTRAND, (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER),  
M. CAHN, Mme ESCHLIMANN, M. FISCHER, Mme JUNG, Mme JURDANT-PFEIFFER,  
M. SUBLON (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO), excusés,  
ainsi que M. DEBES, sorti temporairement de salle à 9 H 34.*

**N° CP/2017/518 - 41030 - Modes de garde petite enfance**

**Proposition d'attribution de subventions en faveur de la  
réalisation de diverses structures d'accueil de la petite  
enfance dans le cadre du contrat de territoire de  
l'Eurométropole de STRASBOURG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 488 800 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés, au titre des dispositifs d'intervention du Département en matière de modes de garde pour la petite enfance, dans le cadre du contrat de territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ;

- approuve les termes des projets de conventions de financement joints à la présente délibération ;
- autorise son président à signer ces conventions financières.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/519 - 41030 - Modes de garde petite enfance**

**Proposition d'attribution d'une subvention à OPUS 67 en faveur de la création d'un multi-accueil de 50 places sur la ZAC de la Scierie à Brumath dans le cadre du contrat de territoire de BRUMATH - BASSE-ZORN**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 237 674 € à OPUS 67, tel que figurant dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- approuve les termes du projet de convention de financement tripartite à conclure avec OPUS 67 et la SPL AJEF, joint à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/520 - 43010 - Intervention Educative à Domicile**

**Proposition de renouvellement du partenariat concernant l'intervention de la prévention spécialisée sur le territoire de la Ville de HAGUENAU**

La Commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de renouveler le partenariat avec l'association JEEP et la Ville de Haguenau concernant l'intervention de la prévention spécialisée sur le territoire de la Ville de Haguenau ;
- approuve les termes du projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure au titre de la prévention spécialisée 2018-2020 entre le Département, la Ville de Haguenau et l'Association JEEP ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/521 - 44010 - Engagement des jeunes**

**Proposition d'attribution de subventions aux associations socio-éducatives de BAREMBACH et GERSTHEIM et à l'association Scouts et Guides de France**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association MJC de Gerstheim au titre de l'aide aux activités socio-éducatives ;
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association MJC de Barembach au titre de l'aide aux activités socio-éducatives ;
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Scouts et Guides de France, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives, des subventions d'un montant total de 8 500 € à la MJC de Barembach et à la MJC de Gerstheim ainsi qu'à l'association Scouts et Guides de France.

Les montants des subventions allouées figurent dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de M. BERTRAND, (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER), M. CAHN, Mme ESCHLIMANN, M. FISCHER, Mme JUNG, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. SUBLON (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO), excusés, ainsi que M. DEBES, sorti temporairement de salle à 9 H 34 et M. HOMMEL, sorti temporairement de salle à 9 H 53.*

**N° CP/2017/522   -   44020 - Soutien aux activités socio-éducatives**

**Proposition d'approbation des projets de contrats d'objectifs à conclure avec 9 centres socio-culturels du département - territoires NORD, SUD et EMS**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les termes des projets de contrats d'objectifs à conclure entre le Département et :

- le centre social et Familial de Bischwiller pour la période 2017/2018,
- le centre socioculturel Arthur Rimbaud d'Obernai pour la période 2017/2019,
- le Réseau d'animation intercommunal de Marckolsheim pour la période 2017/2019,
- le centre socioculturel de Cronembourg de Strasbourg pour la période 2017/2018,
- le centre socioculturel du Neuhof pour la période 2017/2018,
- le centre socioculturel du Marais à Schiltigheim pour la période 2017/2018,
- le centre socioculturel L'Albatros de Lingolsheim pour la période 2017/2019,
- le centre socioculturel Phare de l'Ill d'Illkirch-Graffenstaden pour la période 2017/2018,
- le centre socioculturel "Fédi'Centre" de Vendenheim pour la période du 2017/2019.

Elle autorise, par ailleurs, son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/523 - 44060 - Loisirs et éducation**

**Proposition d'attribution d'aides pour les Allocations Vacances et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 6 335,54 € selon la ventilation par bénéficiaire et par montant, figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dont :

- allocations vacances : 4 596,48 €. Le montant de l'aide est de 18,24 € par enfant et par séjour ;
- accueils de loisirs sans hébergement : 1 739,06 €. Le montant de l'aide est de 1,92 € par journée et par enfant.

Ces montants sont attribués et versés directement aux structures organisatrices.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/524 - 47040 - Accueil des mineurs en établissements**

**Proposition de mise en œuvre d'une offre de séjour de rupture pour les adolescents confiés et proposition d'approbation du projet de convention de partenariat à conclure avec l'Association Réagir France-Roumanie**

Fort de ce constat partagé avec les membres de l'Association Réagir France-Roumanie, et afin de faire évoluer les prestations au regard des besoins des jeunes confiés au Département, la Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- incite l'association à proposer un nouveau projet éducatif tenant compte des besoins éducatifs des jeunes, exprimés par le Département ; pour ce faire, il pourra s'appuyer sur le Service de Protection de l'Enfance et le Service des Etablissements et Institutions ;
- décide, à l'échéance de la convention pour 2018, de mettre fin au partenariat si l'association n'était pas en mesure de faire évoluer son projet conformément aux besoins exprimés par le Département ;
- décide dans l'intervalle, pour l'année 2018, de renouveler l'offre d'accueil en séjour de rupture en Roumanie ;
- décide de fixer le tarif journalier à 162,80 €, identique à 2013 ;
- décide d'attribuer les crédits correspondants en 2018 à hauteur de 130 224 € maximum, sous réserve de l'approbation des inscriptions budgétaires correspondantes lors du vote du budget 2018 de la Collectivité ;
- approuve le projet de convention de financière, joint en annexe, à conclure avec l'Association Réagir France-Roumanie pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2018, soit jusqu'au 31 décembre 2018 ;
- autorise son président à signer cette convention de partenariat.

Adopté à l'unanimité



**N° CP/2017/525 - 47050 - Accompagnement des majeurs**

**Proposition de renouvellement de l'offre d'accompagnement en Résidence de Jeunes Travailleurs dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur Insertion et d'approbation du projet de convention de partenariat à conclure avec l'Association Foyer Notre Dame et Caritas Alsace**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de reconduire l'enveloppe à hauteur de 15 000 € pour l'ensemble des cautions ;
- décide de renouveler l'offre d'accompagnement en Résidences de Jeunes Travailleurs à hauteur de 19 places pour une durée de 3 ans (2017-2019) ;
- décide des tarifs suivants :
  - \* pour l'association Foyer Notre Dame :
    - . 1 place à la Résidence jeune St Exupéry pour un coût unitaire de 33,25 € (studio avec cuisine),
    - . 7 places à la Résidence Notre Dame pour un coût unitaire de 44,10 € (chambre avec restauration collective),
    - . 5 places à la Résidence Tomi Ungerer pour un coût unitaire de 36 € (studio avec cuisine) ;
  - \* pour Caritas Alsace :
    - . 6 places à la Résidence Ste Odile pour un coût unitaire de 38,95 € (studio avec cuisine) ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat relatif à l'accompagnement en résidence de jeunes travailleurs des bénéficiaires de contrats jeunes majeurs, joint en annexe, à conclure avec l'Association Foyer Notre Dame et Caritas Alsace pour la période 2017-2019 ;
- autorise son président à signer ces conventions de partenariat.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/526 - 51010 - Travaux d'équipement dans les écoles élémentaires et maternelles publiques**

**Proposition d'attribution d'une subvention d'investissement pour les travaux à l'école André Weckmann de ROESCHWOOG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 5 907,70 € au SIVU du Regroupement Pédagogique de l'Uffried pour le financement des travaux dans le sas de l'école élémentaire André Weckmann à Roeschwoog dans le cadre du contrat de territoire du Pays Rhénan.

L'attribution de cette subvention est conforme aux modalités fixées par le règlement financier départemental.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/527 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation**

**Proposition d'attribution d'une subvention pour la mise en œuvre du dispositif des mini-entreprises - Entreprendre pour apprendre dans les collèges et missions locales du Bas-Rhin**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Entreprendre pour apprendre Grand Est pour la mise en œuvre du dispositif des mini-entreprises - Entreprendre pour apprendre, dans le Bas-Rhin, au titre de l'année 2017.

La subvention sera versée en une fois au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur dès lors que cette délibération sera exécutoire.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/528 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation**

**Proposition d'attribution de subventions pour les classes de découverte et les sorties au Struthof et au Mémorial d'Alsace Moselle**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés des subventions pour l'organisation de classes de découverte, pour un montant de 14 114,00 € aux collèges publics et de 2 603,00 € aux collèges privés.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de M. BERTRAND, (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER), M. CAHN, Mme ESCHLIMANN, M. FISCHER, Mme JUNG, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. SUBLON (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO), excusés, ainsi que M. DEBES, sorti temporairement de salle à 9 H 34.*

**N° CP/2017/530 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics**

**Proposition d'attribution de logements de service**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des logements inoccupés dans les collèges de Heiligenstein, Rouget de Lisle de Schiltigheim, Erasme, Sophie Germain et Lezay Marnésia de Strasbourg aux bénéficiaires désignés en annexe et selon les modalités figurant dans le tableau joint en annexe à la présente délibération ;

- approuve les termes des projets de convention d'occupation précaire de logement de service correspondants ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de  
M. BERTRAND, (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER),  
M. CAHN, Mme ESCHLIMANN, M. FISCHER, Mme JUNG, Mme JURDANT-PFEIFFER,  
M. SUBLON (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO), excusés,  
ainsi que M. LE TALLEC, sorti définitivement de salle à 10 H 05.*

**N° CP/2017/529   -   52040 - Fonctionnement des collèges publics**

**Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires pour 2017 aux collèges publics**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 76 543,91 €, soit :
  - 5 500 € au collège Lamartine de Bischheim au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire de viabilisation 2017 ;
  - 8 345,73 € au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain engagés par les collèges suivants :
    - . Hans Arp - Strasbourg : 4 931,57 € ;
    - . Louis Pasteur - Strasbourg : 3 414,16 € ;
  - 2 512 € au collège François Truffaut de Strasbourg pour couvrir les frais de transport des élèves aux piscines de Lingolsheim et d'Illkirch-Graffenstaden durant l'année scolaire 2017-2018 ;
  - 684 € au collège Grégoire de Tours de Marlenheim pour couvrir les frais de transport des élèves des classes de 4ème au champ du feu dans le cadre du projet expérimental "bien-être au collège" ;
  - 7 600 € aux collèges figurant dans le tableau joint en annexe à la présente délibération, au titre du fonctionnement des sections sportives pour l'année scolaire 2017/2018 ;
  - 51 902,18 € pour couvrir les frais de réparation et d'acquisition des équipements spécifiques des collèges suivants :
    - . Bastberg - Bouxwiller : 1 074,00 € (chambre froide de la demi-pension),
    - . Romain Rolland - Erstein : 31 582 € (mobiliier divers),
    - . Paul-Emile Victor - Mundolsheim : 4 140 € (chambre froide de la demi-pension),
    - . Louis Arbogast - Mutzig : 5 755,78 € (chambre froide de la demi-pension),
    - . Europe - Obernai : 3 296,40 € (chambre froide de la demi-pension),
    - . Grand Ried - Sundhouse : 6 054,00 € (four, friteuse et sauteuse de la demi-pension) ;

- exprime son désaccord sur les budgets des EPLE des collèges publics bas-rhinois, qui s'apprêtent à adopter, ou qui ont adopté un budget 2018, comportant une dotation globale de fonctionnement ne correspondant pas au montant de la dotation globale de fonctionnement 2018, votée par l'Assemblée Départementale le 23 octobre 2017 (CD/2017/051), et notifiée par le Département du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de M. BERTRAND, (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER), M. CAHN, Mme ESCHLIMANN, M. FISCHER, Mme JUNG, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. SUBLON (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO), excusés, ainsi que M. LE TALLEC, sorti définitivement de salle à 10 H 05.*

**N° CP/2017/531 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics**

**Proposition de dénommer le collège d'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN situé au 2A rue des Roseaux "Collège Nelson Mandela"**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de dénommer le collège d'Illkirch-Graffenstaden situé au 2A rue des Roseaux "Collège Nelson Mandela".

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de M. BERTRAND, (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER), M. CAHN, Mme ESCHLIMANN, M. FISCHER, Mme JUNG, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. SUBLON (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO), excusés, ainsi que M. LE TALLEC, sorti définitivement de salle à 10 H 05, et M. ELKOUBY et M. OEHLER, sortis définitivement de salle à 10 H 13.*

**N° CP/2017/532 - 52060 - Fonctionnement des collèges privés**

**Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges privés sous contrat pour 2017**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide au titre de la prise en charge du fonctionnement matériel de l'externat des collèges privés sous contrat d'association :

- de fixer à 1,16 € le montant forfaitaire complémentaire par élève à verser en 2017 aux collèges privés concernés ;
- de répartir entre les douze collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, figurant dans le tableau annexé à la présente délibération, une dotation complémentaire d'un montant total de 7 544,64 €.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de M. BERTRAND, (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER), M. CAHN, Mme ESCHLIMANN, M. FISCHER, Mme JUNG, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. SUBLON (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO), excusés, ainsi que M. LE TALLEC, sorti définitivement de salle à 10 H 05, M. ELKOUBY et M. OEHLER, sortis définitivement de salle à 10 H 13, et M. BITZ, sorti définitivement de salle à 10 H 15.*

**N° CP/2017/533 - 62510 - Création et diffusion culturelles**

**Proposition d'approbation d'un projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2017 - 2020 à conclure avec l'association Théâtre de la Choucrouterie**

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du renouvellement de la convention pluriannuelle à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Région, la Ville de Strasbourg et l'association Théâtre de la Choucrouterie ;
- approuve les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association Théâtre de la Choucrouterie, joint en annexe à la délibération ;
- décide que l'attribution d'une subvention sera définie annuellement pour les années 2018, 2019 et 2020, après le vote du budget prévisionnel du Département et sous réserves des crédits inscrits. Une convention financière sera conclue annuellement.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/534 - 62520 - Enseignement et transmission artistiques**

**Propositions d'attribution de subvention dans le domaine de l'enseignement et la transmission artistiques et d'approbation d'un projet de convention financière à conclure avec la ville d'ERSTEIN**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 122 400 € à la Ville d'Erstein pour le projet de création de la Maison de la Musique et approuve la convention financière jointe en annexe à la présente délibération.

Elle autorise son président à signer la convention financière concernant la création de la Maison de la Musique à conclure entre le Département et la Ville d'Erstein dont le projet est annexé à la délibération.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/535 - 63020 - Conservation, valorisation du patrimoine non protégé**

**Proposition d'attribution de subventions en faveur du patrimoine religieux à DIEFFENTHAL et DETTWILLER**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, au titre de la valorisation du patrimoine non protégé, d'attribuer des subventions d'un montant total de 52 320 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental (notamment les articles 1.5 et 1.7).

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/536 - 63510 - Développement de la lecture publique**

**Proposition d'attribution d'une subvention pour la bibliothèque de la Communauté de Communes de l'OUTRE-FORET**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 1 990,80€ à la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt conformément au tableau annexé à la présente délibération, et aux modalités fixées par le règlement financier départemental (notamment les articles 1.5 et 1.7).

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/537 - 65020 - Equipements sportifs et socio-éducatifs**

**Proposition d'attribution de subventions concernant des équipements sportifs et socio-éducatifs et de lecture publique**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 368 448,26 € aux bénéficiaires suivants :

- une subvention de 25 216,13 € à la Commune de Dinsheim-sur-Bruche pour la création d'une bibliothèque dans l'ancien presbytère de la commune ;
- une subvention de 29 263,25 € à la Commune de Dinsheim-sur-Bruche pour la création d'une maison des associations ;
- une subvention de 310 374,40 € à la Commune de Sundhouse pour le réaménagement et l'extension de la salle polyvalente ;
- une subvention de 3 594,48 € à la Commune de Pfulgriesheim pour la rénovation du club-house et l'amélioration des installations sportives.

Les modalités de calcul des subventions figurent dans les tableaux joints en annexe à la présente délibération.

Elle approuve par ailleurs les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département et la Commune de Sundhouse et autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/538 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**

**Proposition d'attribution de subvention pour l'adaptation de logements sociaux à OBERNAI**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à OBERNAI HABITAT une subvention d'un montant de 4 000 € pour l'adaptation d'un logement social au handicap et à la perte d'autonomie situé 7, rue du Foyer à Obernai.

Elle approuve par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes du projet de convention d'attribution de subvention et de réservation de logements sociaux à intervenir entre le Département et OBERNAI HABITAT et autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/539 - 31020 - Insertion sociale**

**Proposition d'aide à la prise en charge du loyer de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin et d'attribution d'une subvention complémentaire pour l'année 2017**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve l'attribution d'une aide à la prise en charge du loyer du nouvel entrepôt de la Banque Alimentaire et décide, à ce titre, d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 6 600 € pour l'année 2017, pour la Banque Alimentaire du Bas-Rhin, selon les éléments figurant en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de M. BERTRAND, (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER), M. CAHN, Mme ESCHLIMANN, M. FISCHER, Mme JUNG, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. SUBLON (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO), excusés, ainsi que M. LE TALLEC, sorti définitivement de salle à 10 H 05, M. ELKOUBY et M. OEHLER, sortis définitivement de salle à 10 H 13, M. BITZ, sorti définitivement de salle à 10 H 15, M. DEBES, sorti définitivement de salle à 10 H 23, et Mme PFERSDORFF, sortie temporairement de salle à 10 H 23.*

**N° CP/2017/540 - 31020 - Insertion sociale**

**PDEI- Proposition d'attribution d'une subvention à l'association Zamma d'Acc' au titre des aides attribuées aux structures en charge de l'insertion sociale des allocataires du RSA pour 2017-2018 et d'approbation des termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et cette structure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer au titre de l'année 2017-2018 à l'association ZAMMA D'ACC', une subvention de 10 000 euros pour la mise en œuvre d'une action d'échanges de services ;
- approuve les termes du projet de convention, annexé à la présente délibération ;
- autorise son président à signer la convention annexée.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

M. BIERRY, quitte définitivement la salle à 10 H 24.

(Mme Laurence MULLER-BRONN, Deuxième Vice-présidente du Conseil Départemental, remplace M. Frédéric BIERRY au fauteuil présidentiel).

**Présidence de Mme Laurence MULLER-BRONN, Deuxième Vice-présidente**



\*  
\*   \*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de  
M. BIERRY, M. BERTRAND, (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER),  
M. CAHN, Mme ESCHLIMANN, M. FISCHER, Mme JUNG, Mme JURDANT-PFEIFFER,  
M. SUBLON (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO), excusés,  
ainsi que M. LE TALLEC, sorti définitivement de salle à 10 H 05,  
M. ELKOUBY et M. OEHLER, sortis définitivement de salle à 10 H 13,  
M. BITZ, sorti définitivement de salle à 10 H 15,  
M. DEBES, sorti définitivement de salle à 10 H 23,  
et Mme PFERSDORFF, sortie temporairement de salle à 10 H 23,  
Mme BEY, sortie temporairement de salle à 10 H 24.*

**N° CP/2017/541 - 31030 - Insertion professionnelle**

**Propositions d'attribution de subventions et de projets de convention à conclure avec les structures en charge de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer les subventions pour l'année 2017, pour un montant total de 2 084 655,40 € et dont une avance de 70% d'un montant total de 1 370 147,10 € a été versée aux structures concernées, conformément à la délibération n° CP/2017/050 ;
- décide d'attribuer le versement du solde des subventions 2017 d'un montant total de 714 508,30 € (soldes 596 508,30 € + bonus 118 000 €) à l'ensemble des structures figurant en annexe à la présente délibération ;
- décide que les soldes et bonus d'un montant total de 714 508,30 €, seront versés au regard des éléments d'activité fournis par les structures et conformément aux modalités de versement prévues dans les conventions financières ;
- approuve les termes des projets de conventions financières à conclure avec les entreprises d'insertion joints à la présente délibération ;
- autorise son président à signer les conventions.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/542 - 31030 - Insertion professionnelle**

**Proposition d'attribution de subventions 2017 aux structures en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et d'approbation des projets de convention à conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention pour l'année 2017 d'un montant de 24 000 € à la MEF de Strasbourg pour son action autour de la Charte Entreprises et Quartiers ;
- décide d'attribuer une subvention pour l'année 2017 d'un montant de 11 631 € à l'Espace Ressources et Compétences pour les actions d'accompagnement linguistique à visée professionnelle ;
- approuve les termes des projets de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la MEF de Strasbourg ainsi qu'à l'Espace Ressources et Compétences joints à la présente délibération, et autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/543 - 31030 - Insertion professionnelle**

**Proposition de financement d'actions développées par le biais du fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 95 000 € selon la répartition suivante :
  - . au GIP FCIP Alsace pour une subvention d'un montant de 40 000 € pour 2017 au titre du lancement au regard des objectifs poursuivis par cette plate-forme,
  - . à Entraide Emploi pour une subvention d'un montant de 20 000 € pour 2017, pour l'action de portage salariale qu'elle mène auprès des communes et associations de la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau ,
  - . à Archimène pour une subvention d'un montant de 20 000 €, pour l'action de portage salariale,
  - . à l'ARASC pour une subvention d'un montant de 15 000 € pour 20 sessions de préparation aux métiers d'aide à domicile ;
- autorise son président à signer le projet de convention financière, joint en annexe, à conclure à cet effet entre le Département et les organismes cités ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de  
M. BIERRY, M. BERTRAND, (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER),  
M. CAHN, Mme ESCHLIMANN, M. FISCHER, Mme JUNG, Mme JURDANT-PFEIFFER,  
M. SUBLON (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO), excusés,  
ainsi que M. LE TALLEC, sorti définitivement de salle à 10 H 05,  
M. ELKOUBY et M. OEHLER, sortis définitivement de salle à 10 H 13,  
M. BITZ, sorti définitivement de salle à 10 H 15,  
M. DEBES, sorti définitivement de salle à 10 H 23,  
Mme BEY, sortie temporairement de salle à 10 H 24.*

**N° CP/2017/544 - 33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés**

**PDALHPD - Proposition d'attribution d'une subvention à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour l'amélioration des conditions d'habitat de 3 ménages très défavorisés résidant à KALTENHOUSE et BOERSCH**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer à l'association AVA Habitat et Humanisme une subvention d'un montant maximal de 24 631,20€ (représentant 60% du montant TTC des travaux) pour permettre l'acquisition et l'installation de trois mobil-homes au profit de familles résidant à Kaltenhouse et à Boersch ;
- approuve les termes du projet de convention financière annexé à la présente délibération ;
- autorise le président à la signer.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \* \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de M. BIERRY, M. BERTRAND, (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER), M. CAHN, Mme ESCHLIMANN, M. FISCHER, Mme JUNG, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. SUBLON (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO), excusés, ainsi que M. LE TALLEC, sorti définitivement de salle à 10 H 05, M. ELKOUBY et M. OEHLER, sortis définitivement de salle à 10 H 13, M. BITZ, sorti définitivement de salle à 10 H 15, M. DEBES, sorti définitivement de salle à 10 H 23, Mme BUFFET, sortie temporairement de salle à 10 H 28.*

**N° CP/2017/545 - 35030 - Subventions aux associations pour la prévention médico-sociale**

**Proposition d'attribution de subventions à l'Association de lutte contre la toxicomanie, l'Union départementale pour le don du sang et l'association Médecins du monde au titre de l'année 2017**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions à trois associations, pour un montant total de 22 952,00 € au titre de l'exercice 2017, réparti comme suit :

- 10 880,00 € à l'ALT pour le centre thérapeutique résidentiel "La Robertsau" et la mise en place de l'équipe mobile d'écoute des jeunes ;
- 3 192,00 € à l'Union départementale pour le don du sang bénévole en Alsace ;
- 8 880,00 € à l'association Médecins du monde, au titre de la prévention médico-sociale.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/546 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**

**PDH-Proposition d'attribution d'agrément pour des opérations financées en prêt social de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, à HAGUENAU, BISCHWILLER et BRUMATH**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer un agrément à la société Batigère Maison Familiale pour la construction de six logements individuels en location-accession de six logements située rue du Syndic Wolbert à Haguenau et pour la construction de cinq logements individuels en location-accession situés "Zac de la Scierie" à Brumath ;
- décide d'attribuer un agrément à la société VILOGIA PREMIUM Grand Est pour la construction de dix logements en location-accession rue du Maréchal Joffre à Bischwiller ;
- approuve les termes des projets de conventions ci-annexées, à conclure entre :
  - . le Département et la société Batigère Maison Familiale pour l'agrément en vue de la construction au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, de six logements neufs à HAGUENAU et de cinq logements neufs à BRUMATH, faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département et la société Batigère Maison Familiale dans le cadre d'opérations de location-accession,
  - . le Département et la société VILOGIA PREMIUM Grand Est pour l'agrément en vue de la construction au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, de dix logements neufs à Bischwiller, faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département et la société VILOGIA PREMIUM Grand Est dans le cadre d'opérations de location-accession ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/547 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**

**PDH-Proposition d'attribution d'agréments définitifs pour une opération financée par un prêt social de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat située à GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer trois agréments définitifs partiels à AMELOGIS dans le cadre de la construction location-accession de six logements individuels situés à Griesheim-près-Molsheim ;
- approuve, les termes du projet de convention ci-annexé, à conclure entre le Département et AMELOGIS, pour trois agréments définitifs partiels en vue de la construction au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, de logements neufs faisant l'objet de contrats de

location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département, AMELOGIS, dans le cadre d'une opération de location-accession située à Griesheim-près-Molsheim.

Elle autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/548 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**

**PDH - Proposition d'attribution d'une subvention pour la création de deux logements locatifs aidés communaux à RIEDELTZ et d'approbation du projet de convention correspondant**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 27 800 € à la Commune de Riedseltz, dans le cadre des dispositifs d'aide pour la création de logements locatifs sociaux communaux.

Elle approuve par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans les administrations, les termes du projet de convention d'attribution de subvention joint à la présente délibération et autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/549 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**

**PDH - Proposition d'attribution d'agrément et de subventions départementales pour la création de logements locatifs sociaux**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :

- à OPUS 67, l'agrément pour l'acquisition-amélioration de 9 logements à Wissembourg, l'agrément pour la construction de 11 logements PLUS à Niederbronn Les Bains, de 6 logements PLUS à Schweighouse-sur-Moder, de 17 logements PLUS à Saverne, de 28 logements PLUS de la résidence séniors à Haguenau ainsi que l'attribution d'une subvention départementale de 252 000 € ;
- à HABITAT DE L'ILL, l'agrément pour la construction de 20 logements PLUS et de 4 logements PLAI pour la construction de la résidence séniors à Weyersheim ;
- à la SIBAR l'agrément pour la construction de 31 logements PLUS à Kilstett et de 19 logements PLUS à Marckolsheim ainsi qu'une subvention départementale de 180 500 € ;
- à DOMIAL ESH, l'agrément pour la construction de 6 logements PLAI à Haguenau ainsi qu'une subvention au titre de la délégation des aides à la pierre et de la politique volontariste du Département de 51 000 € ;

- à VILOGIA, des agréments et une subvention au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département de 102 000 € pour la construction de 29 logements PLUS et de 12 logements PLAI collectifs situés rue du Maréchal Joffre à Bischwiller.

Elle approuve par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les conventions type d'agrément, d'attribution de subvention et/ou de réservation de logements sociaux à conclure entre le Département, OPUS 67, HABITAT DE L'ILL, la SIBAR, DOMIAL ESH et VILOGIA.

Elle autorise en outre son président à signer le moment venu les conventions particulières à intervenir sur cette base entre le Département, OPUS 67, HABITAT DE L'ILL, la SIBAR, DOMIAL ESH et VILOGIA.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/550 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**

**PDH - Proposition d'attribution de subvention départementale pour la certification de logements locatifs sociaux à BRUMATH et WEYERSHEIM et d'approbation de conventions financières**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 8 187 € à Habitat de l'Ill et une subvention d'un montant de 12 711€ à OPUS, au titre de sa politique volontariste, pour la certification de 55 logements, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

Elle approuve par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des projets de convention financière joints à la présente délibération et autorise son président à les signer.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/551 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**

**PDH - Accession sociale à la propriété et adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et à la perte d'autonomie - Proposition d'attribution de subvention à des particuliers à MARLENHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 24 000 € aux accédants à la propriété figurant dans le tableau annexé à la présente délibération dans le cadre du dispositif de Prêt Social de Location-Accession et du Label "Habit'Access 67".

Elle approuve par ailleurs, les termes du projet de conventions particulières jointes en annexe à la délibération, et autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/552 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social**

**PDH - Proposition d'attribution de subventions pour l'aménagement des espaces extérieurs dans le cadre du financement des résidences séniors pour des opérations situées à HAGUENAU et WEYERSHEIM et d'approbation de conventions financières**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 12 800 € à OPUS et une subvention d'un montant total de 8 000€ à Habitat de l'III au titre de la politique volontariste du Département pour la création d'espaces extérieurs de résidences séniors, conformément aux tableaux annexés.

Elle approuve par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des projets de convention financière annexés à la présente délibération et autorise son président à les signer.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/553 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH**

**PDH - Proposition d'attribution d'aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la valorisation du bâti traditionnel bas-rhinois**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 68 935,00 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du dispositif d'aide en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la valorisation du bâti traditionnel bas-rhinois.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/554 - 73520 - Autres opérateurs de l'habitat**

**PDH - Proposition de renouvellement de conventions d'objectifs entre le Département et le Nouveau Logis de l'Est, Immobilière 3F et Vilogia et d'un avenant à la convention d'objectif entre le Département et la SIBAR pour la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat et le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver les termes des projets de convention pour l'année 2017, à conclure entre le Département et le Nouveau Logis de l'Est, Immobilière 3F et Vilogia, pour la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat et le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap ;

- décide d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention 2014-2017 à conclure entre le Département et la SIBAR ;
- autorise son président à signer ces conventions et cet avenant, joints en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

\*  
\*   \*

*Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de M. BIERRY, M. BERTRAND, (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER), M. CAHN, Mme ESCHLIMANN, M. FISCHER, Mme JUNG, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. SUBLON (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO), excusés, ainsi que M. LE TALLEC, sorti définitivement de salle à 10 H 05, M. ELKOUBY et M. OEHLER, sortis définitivement de salle à 10 H 13, M. BITZ, sorti définitivement de salle à 10 H 15, M. DEBES, sorti définitivement de salle à 10 H 23.*

**N° CP/2017/555    -    70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition d'acquisition de terrain à BELMONT sur le site du Champ du Feu**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'acquisition, auprès d'un propriétaire, de la parcelle de terrain issue de la propriété cadastrée en section 6 n° 151/51 d'une contenance de 1,08 are au prix de 43,20 €, soit 40 € l'are ;
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, Vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/556    -    74510 - Espaces naturels**

**Proposition d'acquisition de terrains de nature environnementale à BISCHOFFSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'acquisition foncière des parcelles situées à Bischoffsheim dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels, d'une surface totale de 51,08 ares moyennant le versement aux propriétaires d'un montant de 8 037 € pour la parcelle section 7 n°118, 2 480 € pour la parcelle section 7 n°353, 2 891 € pour la parcelle section 8 n°45, 128 € pour la parcelle section 12 n°211, 2 051 € pour la parcelle section 13 n°256 et 3 864 € pour la parcelle section 13 n°257, soit un total de 19 451 € ;



- décide que les actes seront passés en la forme administrative ;
- autorise le président à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour obtenir un cofinancement de cette acquisition à hauteur de 50 % ;
- désigne Monsieur Etienne BURGER, Vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à ces transactions, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/557 - 70510 - Modernisation du réseau routier**

**Proposition d'acquisition de terrains à MERTZWILLER**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'acquisition de deux parcelles de terrain situées à Mertzwiller et cadastrées sous-section 17 n°117 de 17,12 ares et section 17 n°266 de 2,61 ares, moyennant le versement aux propriétaires concernés d'une indemnité totale de 1 303,36 € ;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, Vice-président du Conseil Départemental, comme signataire afférent à cette transaction, le Président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/558 - 03005 - Acquisitions foncières**

**Proposition de régularisation foncière au droit de l'Hôtel du Département à STRASBOURG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, en application de l'article L.3213-1 du Code général des collectivités territoriales, de l'échange sans soulte suivant :
  - . la cession de la parcelle propriété du Département du Bas-Rhin et cadastrée sous section 41 n°116 d'une surface de 3,66 ares à Strasbourg,
  - . l'acquisition de la parcelle propriété de l'Eurométropole de Strasbourg et cadastrée sous section 41 n°118 d'une surface de 1,47 are à Strasbourg ;
- décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;
- décide de désigner M. Etienne BURGER, Vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cet échange.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/560 - 04025 - Emploi**

**Proposition d'un projet d'avenant pour la mise à disposition d'un agent du Département du Bas-Rhin auprès de l'Amicale du Département du Bas-Rhin ainsi que d'un projet de convention de mise à disposition d'un agent du Département pour une nouvelle période de trois ans auprès de cette même instance**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet d'avenant à la convention initiale de mise à disposition d'un agent du Département du Bas-Rhin auprès de l'Amicale du Département du Bas-Rhin, jointe en annexe à la présente délibération ;
- donne son accord à la mise à disposition d'un agent du Département auprès de l'Amicale pour une nouvelle période de trois ans à compter du 1er janvier 2018 ;
- approuve les termes du projet de convention de mise à disposition d'un agent du Département auprès de l'Amicale pour une nouvelle période de trois ans, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer l'avenant et la convention.

Adopté à l'unanimité

**N° CP/2017/569 - 05000 - Fonctionnement de l'Assemblée**

**Propositions de dispositions relatives à l'exercice du mandat de Conseiller Départemental**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

1) Concernant les frais de déplacements et de séjour des Conseillers Départementaux :

- décide de prendre en charge les frais de déplacement et de séjour engagés par les Conseillers Départementaux pour participer aux réunions du Conseil Départemental, des Commissions et Instances dont ils font partie ès qualités ;
- décide de rembourser sur présentation de justificatifs les frais de transport et de séjours engagés par les Conseillers Départementaux à l'occasion de leurs déplacements nécessités par leur mandat ou représentation du Département ou du président ;
- décide de prendre en charge les frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique engagés par les Conseillers Départementaux en situation de handicap, liés à l'exercice de leur mandat ;
- décide de prendre en charge les frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile engagés par les Conseillers Départementaux en raison de leur participation aux réunions ;

2) Modalités de prise en charge des frais de déplacement et de séjour liés à l'exercice du mandat ou pour participer à une formation :

- décide de prendre en charges les frais de transports sur la base de la distance la plus courte entre la commune de résidence de l'élu et le lieu de déplacement ;
- décide de prendre en charge des frais de transport des Conseillers Départementaux qui utilisent leur véhicule personnel dans le cadre de leur mandat dans les conditions suivantes :
  - . en fonction de la puissance fiscale fixé par l'arrêté interministériel en vigueur du véhicule personnel utilisé,
  - . remboursement des frais de péage d'autoroute et de stationnement sur présentation de l'original de la facture ;
- décide d'indemniser les frais de transports en commun ainsi que les frais de taxi, de manière exceptionnelle pour de courtes distances et sur présentation de l'original des pièces justificatives, lorsque ce moyen de transport est le moins cher ou l'utilisation de transport en commun impossible ou extrêmement compliqué ;
- décide une prise en charge du coût de la nuitée à hauteur maximale de 250 % TTC du tarif de base prescrit par la loi, taxe de séjour et petit déjeuner inclus ;
- décide d'indemniser l'hébergement pour la nuit précédant la première journée de la réunion lorsque le temps de trajet ne permet pas d'être présent à l'ouverture de la réunion, les nuits entre les jours de réunion et la nuit après le dernier jour lorsque le temps de trajet ne permet pas un retour le même jour.

3) Concernant la mise à disposition du matériel informatique et de télécommunication aux Conseillers Départementaux dans l'exercice de leur mandat :

- approuve les modalités de mise à disposition et de restitution de ce matériel informatique et de télécommunications, selon les modèles joints en annexes à la présente délibération ;
- décide de la prise en charge du coût de l'abonnement téléphonique et données mobiles en volume illimité en France métropolitaine pour un forfait mensuel maximum de 50 € TTC (options et hors forfaits inclus) ;
- décide que la prise en charge des dépassements seront prélevés sur l'indemnité versée au Conseiller Départemental (CP/2011/654 - 5 septembre 2011) ;
- décide que soit établie une décision préalable pour toute indemnisation du coût de l'abonnement téléphonique et données mobiles hors France métropolitaine.

Adopté à l'unanimité

N° CP/2017/571 - 60520 - *Subventions diverses*

**Proposition de répartition du Fonds de soutien à la vie associative**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, dans le cadre de la répartition du fonds de soutien à la vie associative, d'attribuer des subventions d'un montant total de 73 794 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dont :

- dotations cantonales : 69 994 € ;
- enveloppe départementale : 3 800 €.

Adopté à l'unanimité

✧ **DIVERS**

- **Rapport n° 507** : *Soutien à l'attractivité des territoires - Proposition de partenariat avec la Société par Action Simplifiée Racing-Club de Strasbourg Alsace* :

M. MEYER, ayant une attache familiale au sein de cet organisme, ne prend pas part au vote de ce rapport.

En complément de cette présentation, et dans le même esprit, M. FISCHER, rapporteur, ajoute qu'il souhaiterait que l'Assemblée Départementale puisse accompagner des clubs phare du département tels que la SIG, le rugby club de Strasbourg, le SAHB, l'Etoile noire, qui sont des vitrines du territoire.

M. BIERRY ajoute qu'au regard des éléments que M. FISCHER vient de donner, il souhaite que le Département accompagne ces clubs sur les prochaines années.

Mme BEY approuve le fait que le Département ait trouvé des ressources pour ces clubs professionnels. Les collectivités territoriales vont aussi devoir trouver d'autres solutions, comme par exemple des achats de prestations.

Elle s'interroge néanmoins sur le montant élevé des subventions qu'il est proposé d'attribuer à ces clubs, alors que pour les collèges, par exemple, une demande de subvention de 8 000 euros pour un appareil de cuisson au collège Sophie Germain a dû être reportée sur 2019.

Elle s'interroge également sur les baisses de subvention aux associations, notamment celles concernant les violences faites aux femmes. C'est une grande cause nationale aujourd'hui ; le Département doit revenir sur ses sujets-là.

Mme BEY souhaite que le Département s'interroge à nouveau sur sa politique de subventions et rediscute des montants.

M. BIERRY lui répond que le plan "collèges", dont le budget s'élève à plus de 300 millions d'euros, avec les PEPS, témoigne de la volonté du Département de soutenir de manière plus ciblée les territoires, et d'effectuer un accompagnement éducatif, ce qui n'empêche pas de faire attention au quotidien.

M. BIERRY souhaite répondre favorablement quand cela a du sens. Le Département engage 220 millions € d'aides aux associations et se positionne donc comme un maillon fort de l'accompagnement et un partenaire solide des acteurs associatifs.

- **Rapport n° 508** : *Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme - Proposition d'attribution d'une subvention et d'approbation du projet de convention financière pour 2017 à conclure entre le Département et l'ADEUS :*

M. WOLF, membre du conseil d'administration de ADEUS, ne prend pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 509** : *Politique de la ville - Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds de développement urbain pour l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville de l'Eurométropole de STRASBOURG 2015-2020 (4ème vague) :*

M. LE TALLEC, membre du conseil d'administration de Centre socioculturel "l'Escale" à Strasbourg, ne prend pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 510** : *Parc naturel régional des Vosges du Nord - Proposition d'un projet de convention d'objectifs 2017 - 2019 et d'un projet de convention financière pour 2017 à conclure entre le Département et le Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN) :*

M. CARBIENER et Mme HOLDERITH-WEISS, membres du bureau syndical du Parc naturel régional des Vosges du Nord, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

**Rapport n° 519** : *Modes de garde petite enfance - Proposition d'attribution d'une subvention à OPUS 67 en faveur de la création d'un multi-accueil de 50 places sur la ZAC de la Scierie à Brumath dans le cadre du contrat de territoire de BRUMATH - BASSE-ZORN :*

MM. BIERRY, OEHLER et WOLF, membres du conseil d'administration d'OPUS 67, M. HOERLE, président d'OPUS 67, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 521** : *Engagement des jeunes - Proposition d'attribution de subventions aux associations socio-éducatives de BAREMBACH et GERSTHEIM et à l'association Scouts et Guides de France :*

Mme MULLER-BRONN, membre du Conseil d'administration de la Maison des Jeunes et de la Culture de Gerstheim, ne prend pas part au vote de ce rapport.

Mme ALFANO précise qu'elle a été présente aux 70 ans des scouts. On ne peut qu'encourager et soutenir une association qui fédère ces valeurs.

- **Rapport n° 522** : *Soutien aux activités socio-éducatives - Proposition d'approbation des projets de contrats d'objectifs à conclure avec 9 centres socio-culturels du département - territoires NORD, SUD et EMS :*

Mme ALFANO, membre du conseil d'administration du Centre socioculturel Phare de l'III à Illkirch-Graffenstaden, Mme DILIGENT, membre du conseil d'administration du Centre socioculturel du Marais à Strasbourg, M. MEYER, ayant une attache familiale au sein du Centre socioculturel "Arthur Rimbaud" à Obernai, Mme GRAEF-ECKERT, membre du conseil d'administration du Centre socioculturel "L'Albatros" à Lingolsheim, M. OEHLER, membre du conseil d'administration du Centre socioculturel Victor Schoelcher à

Strasbourg, Mme THOMAS, membre du conseil d'administration du Centre d'action sociale et familiale à Bischwiller, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 529 : Fonctionnement des collèges publics - Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires pour 2017 aux collèges publics :**

Mme KEMPF approuve qu'il soit proposé que des crédits soient ajoutés pour le collège Romain Rolland à Erstein. Cependant, elle s'interroge sur le dernier alinéa du projet de délibération. En quoi consiste le désaccord et pourquoi ne devrait-on pas approuver les budgets présentés au Conseil d'administration des collèges ?

M. BIERRY répond que le Département a toujours été aux côtés des collèges et qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur cet engagement.

Avec le concours de M. MEYER, le Département a informé en temps voulu les principaux des collèges des nouvelles modalités d'attribution des dotations de fonctionnement votées en Séance Plénière du 23/10/2017.

Aujourd'hui, il est inconcevable que le Département emprunte 70 millions chaque année et que les opérateurs se retrouvent avec une trésorerie de 1 an ou plus. Il est important que tous soient traités de la même façon.

Aujourd'hui encore, la logique est que les collèges disposent au maximum de 3 mois de fonds de roulement. La loi a fixé 2 mois ; le Département a fixé 3 mois.

Si cette proposition de décision a été intégrée dans ce rapport, c'est pour se prémunir des budgets votés dans les collèges, qui ne correspondraient pas aux décisions prises par l'Assemblée Départementale le 23 octobre dernier.

M. MEYER ajoute à l'attention de ses collègues, que s'ils ont participé aux conseils d'administration des collèges, les éléments leur ont été transmis.

Les budgets des collèges ne peuvent pas être en déficit.

Les 90 conseils d'administration de collèges n'ont pas tous encore été réunies, toutefois la très grande majorité des budgets ont été votés à l'unanimité. Deux collèges ont produit des budgets insincères ; par conséquent, le payeur départemental ne peut pas engager de dépenses au 1er janvier 2018. Cette délibération permet de revoir la situation de ces collèges pour qu'ils bénéficient d'un budget équilibré.

Les collèges impactés par ces décisions sont ceux qui avaient une trésorerie importante. Ils utilisent parfois les fonds de réserve à d'autres fins.

M. BITZ souligne que le rôle de l'inspection académique n'est pas évoqué. Le rôle de l'Education Nationale est celui de donneur d'ordres. C'est à l'Etat de faire respecter ces règles d'organisation dans les collèges.

M. BIERRY conclut en précisant qu'il faut précisément pouvoir s'appuyer sur cette délibération pour pouvoir saisir l'inspection académique.

Mme BEY, M. ELKOUBY, Mme KEMPF et M. OEHLER, s'abstiennent lors du vote de ce rapport.

Mme MARAJO-GUTHMULLER ajoute enfin que le rôle des membres des conseils d'administration est de veiller et d'être garant des deniers publics. Il y a beaucoup d'incompréhensions de la part du corps enseignant et des parents d'élèves qui ne sont pas toujours précisément informés.

- **Rapport n° 536** : *Soutien au Développement de la lecture publique - Proposition d'attribution d'une subvention pour la bibliothèque de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt* :

M. HEINTZ, membre du bureau et membre des commissions d'appel d'offres, PLU, de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, ne prend pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 541** : *Insertion professionnelle - Propositions d'attribution de subventions et de projets de convention à conclure avec les structures en charge de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA* :

Mme DILIGENT, présidente de la Régie des écrivains, ne prend pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 542** : *Insertion professionnelle - Proposition d'attribution de subventions 2017 aux structures en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et d'approbation des projets de convention à conclure* :

Mme DILIGENT, membre du conseil d'administration de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Strasbourg, ne prend pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 546** : *Délégation des aides à la pierre pour le logement social - PDH- Proposition d'attribution d'agrément pour des opérations financées en prêt social de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, à HAGUENAU, BISCHWILLER et BRUMATH* :

Mme GRAEF-ECKERT, membre du conseil d'administration de la Société Batigère Nord Est, ne prend pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 547** : *Délégation des aides à la pierre pour le logement social - PDH- Proposition d'attribution d'agréments définitifs pour une opération financée par un prêt social de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat située à GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM* :

M. SCHULTZ, membre du conseil d'administration de AMELOGIS, ne prend pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 549** : *Délégation des aides à la pierre pour le logement social - PDH - Proposition d'attribution d'agréments et de subventions départementales pour la création de logements locatifs sociaux* :

M. BAUER et Mme MOZZICONACCI, membre du conseil d'administration de DOMILA ESH, Mme ERNST, membre du conseil d'administration et actionnaire de la SIBAR, M. HOERLE, président d'OPUS 67, M. WOLF, président de la SIBAR et membre du conseil d'administration d'OPUS 67, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 550** : *Délégation des aides à la pierre pour le logement social - PDH - Proposition d'attribution de subvention départementale pour la certification de logements locatifs sociaux à BRUMATH et WEYERSHEIM et d'approbation de conventions financières* :

M. WOLF, membre du conseil d'administration d'OPUS 67, et M. HOERLE, président d'OPUS 67, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 552** : Délégation des aides à la pierre pour le logement social - PDH - Proposition d'attribution de subventions pour l'aménagement des espaces extérieurs dans le cadre du financement des résidences séniors pour des opérations situées à HAGUENAU et WEYERSHEIM et d'approbation de conventions financières :

M. WOLF, membre du conseil d'administration d'OPUS 67, et M. HOERLE, président d'OPUS 67, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 554** : Autres opérateurs de l'habitat PDH - Proposition de renouvellement de conventions d'objectifs entre le Département et le Nouveau Logis de l'Est, Immobilière 3F et Vilogia et d'un avenant à la convention d'objectif entre le Département et la SIBAR pour la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat et le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées :

Mme ERNST, membre du conseil d'administration et actionnaire de la SIBAR avec intéressement personnel, M. WOLF, président de la SIBAR et M. ZAEGEL, membre du conseil d'administration de la Société Immobilière 3F, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 558** : Acquisitions foncières - Proposition de régularisation foncière au droit de l'Hôtel du Département à STRASBOURG :

M. HOERLE, Vice-président de l'Eurométropole, ne prend pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 562** : Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - AMELOGIS :

M. SCHULTZ, président du conseil d'administration de AMELOGIS, ne prend pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 563** : Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - OPUS - BISCHHEIM :

MM. BIERRY, OEHLER et WOLF, membres du conseil d'administration d'OPUS 67, M. HOERLE, président d'OPUS 67, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 564** : Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - OPUS - ERSTEIN :

MM. BIERRY, OEHLER et WOLF, membres du conseil d'administration d'OPUS 67, M. HOERLE, président d'OPUS 67, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 565** : Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - OPUS - HOERDT :

MM. BIERRY, OEHLER et WOLF, membres du conseil d'administration d'OPUS 67, M. HOERLE, président d'OPUS 67, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 566** : Gestion financière - Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - OPUS - MUTZIG :

MM. BIERRY, OEHLER et WOLF, membres du conseil d'administration d'OPUS 67, M. HOERLE, président d'OPUS 67, ne prennent pas part au vote de ce rapport.



- **Rapport n° 567** : *Gestion financière Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - OPUS - VALFF* :

MM. BIERRY, OEHLER et WOLF, membres du conseil d'administration d'OPUS 67, M. HOERLE, président d'OPUS 67, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport n° 570** : *Fonctionnement de l'Assemblée - Propositions de désignation de représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes* :

MM. BURGER et HOMMEL, Conseillers départementaux proposés pour les désignations dans les organismes, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

\* \*  
\*

### ✧ **CALENDRIER**

Mme MULLER-BRONN, présidente de séance, rappelle le calendrier 2018 des réunions de la Commission Permanente et des Séances Plénières.

La prochaine réunion de la Commission Permanente aura lieu le **lundi 19 février 2018 à 9 H** à l'Hôtel du Département à STRASBOURG.

Le Conseil Départemental se réunira en séance plénière **le lundi 26 mars 2018 à 9 H** à l'Hôtel du Département à STRASBOURG.

\*  
\* \*

La séance est levée à 10 H 37.

Le Président,



Frédéric BIERRY